
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 8 décembre 2009 à 19 h
à la salle du conseil
888, boul. De Maisonneuve Est, 5^e étage**

PRÉSENCES :

M. Gérald Tremblay, maire
M. Sammy Forcillo, conseiller de ville du district de Peter-McGill
M. Pierre Mainville, conseiller de ville du district de Sainte-Marie
M. François Robillard, conseiller de ville du district de Saint-Jacques
Mme Jocelyn Ann Campbell, conseillère désignée
M. Richard Deschamps, conseiller désigné

M. Alain Dufort, directeur d'arrondissement
M. Claude Théorêt, secrétaire d'arrondissement

Mme Corinne Andrieu, directrice des Services administratifs et du greffe
M. Jean-Paul Magna, directeur par intérim des Travaux publics
Mme Dominique Archambault, directrice de la Culture, des sports, des loisirs et du développement social
Mme Nancy Shoiry, directrice de l'Aménagement urbain et des services aux entreprises

M. Gino Dubé, commandant du poste 20 du Service de police
M. Alain Simoneau, commandant du poste 21 du Service de police
M. Alain Gagnon, commandant du poste 22 du Service de police

10.01- Ouverture de la séance

Le maire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 19 h. Il souhaite la bienvenue aux participants, au nombre d'environ 70, présente les autres membres du conseil et les fonctionnaires présents, et donne des explications quant au fonctionnement du conseil d'arrondissement.

10.02 - Demande de dérogation mineure - période d'intervention du public

1259 à 1267, rue Sainte-Catherine Est : aucune intervention.

10.03 - Demande d'autorisation d'exercer un usage conditionnel - période d'intervention du public

Aucune demande.

CA09 240752

10.04 - Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 8 décembre 2009.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

10.04

CA09 240753

10.05 - Période de questions du public

Attendu que le Règlement de régie interne du conseil (CA-24-001) prévoit que la période de questions du public est d'une durée de 30 minutes;

Attendu que les conseillers souhaitent entendre le plus possible de personnes inscrites :

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

De prolonger la période de questions du public de 30 minutes, soit jusqu'à 20 h 05.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

Le maire annonce le début de la période de questions du public. Il rappelle que toute personne désirant poser une question doit s'adresser au maire et mentionner ses nom, prénom et, le cas échéant, le nom de l'organisme qu'elle représente.

Nom du demandeur et objet de la question

Monsieur Éric Le Coguiec

- Relocalisation de l'aire d'exercice canin du parc des Royaux (dépôt d'un document).

Monsieur Robert Dessureault

- Composition du conseil d'arrondissement.

Madame Sandra Tannous

- Relocalisation de l'aire d'exercice canin du parc des Royaux.

Monsieur André Query

- Projet de loi 22 : demande de création d'un fonds pour permettre de défendre les intérêts de l'arrondissement à Québec.

Monsieur Alain Loof

- Proposition de réduire les séances de nettoyage dans les rues de 2 jours à un jour par semaine, de façon à économiser, à réduire les émissions de CO₂ et à améliorer la qualité de vie des résidents.

Monsieur Rolland Vallée

- Aménagement des commerces d'alimentation au marché Saint-Jacques : suivi des démarches et imputabilité pour les délais de réalisation.

Monsieur Mario D'Astous

- Dépôt de recommandations pour l'aménagement du parc de l'Espoir.

Madame Lise Béland

- Remerciements pour le réaménagement du terrain de pétanque du parc Charles-S.-Campbell.
- 1450, rue Sainte-Catherine Est : retour sur la problématique de l'édifice et proposition de mandater l'Association des résidents et la CDEC pour trouver des pistes de solution.

Monsieur Michel Benoît

- Réduction de taxes de plusieurs grands propriétaires au centre-ville de Montréal en 2009 (dépôt d'un document).

Monsieur Fabio Stilben

- Sollicitation et vente de drogues au centre-ville.

Monsieur Lawrence Schneider

- Possibilité d'installer une barrière près de la sortie du métro au parc Émilie-Gamelin pour éviter aux passants d'avoir à affronter la sollicitation.

Monsieur Simon Welman

- Élaboration d'un plan de déplacement urbain comme cela s'est fait dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.
- Protection des arbres sur la rue Sainte-Catherine.

Monsieur Alain Hébert

- Mauvais état de l'escalier de la rue Saint-Christophe qui mène de la rue Ontario à la rue Sherbrooke.

Monsieur Gaétan Paquet

- Bruit dans l'arrondissement.
- Bruit au 1450, rue Sainte-Catherine Est : aucune amélioration malgré les plaintes répétées.


Période de questions du public

Attendu qu'à 20 h 05, il ne reste que 3 personnes qui n'ont pas encore été entendues :

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par François Robillard

De prolonger la période de questions du public afin que soient entendues les personnes restantes sur la liste.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

10.05 1094379012

Monsieur Loïc Breton

- Parc Claude-Melançon : manque d'éclairage pour l'accès aux boîtes de compost.

Monsieur Patryck Thévenard

- Demande d'une intervention politique dans le dossier des gîtes touristiques.

Monsieur Marco Pardo

- Bruit causé par des camions la nuit et tôt le matin sur la rue Cartier.

Le maire déclare la période de questions du public terminée, toutes les personnes inscrites ayant été entendues.

10.06 - Période de questions des membres du conseil

Les interventions du conseiller François Robillard ont trait, entre autres, aux sujets suivants :

- implication de Mme Lise Béland, résidente du district de Saint-Jacques, qui sera bientôt à la retraite;
- invitation aux membres du conseil à collaborer à la distribution de paniers de Noël à l'église Sacré-Cœur de Jésus le 19 décembre;
- nombre de policiers qui ont perdu leur emploi dans les postes de quartier 21 et 22.

Les interventions du conseiller Pierre Mainville ont trait, entre autres, aux sujets suivants :

- gratuité des licences pour les chiens-guides et les chiens d'assistance en formation;
- dépôt prochain du plan particulier d'urbanisme (PPU) dans le district de Peter-McGill;
- disponibilité du rapport d'Équiterre pour le public;
- manque d'investissement dans le district de Sainte-Marie.

Les interventions du conseiller Sammy Forcillo ont trait, entre autres, aux sujets suivants :

- remerciements aux employés de l'arrondissement, de la ville et des postes de police pour l'organisation entourant les funérailles du cinéaste Gilles Carle et le défilé des Alouettes;
 - désignation du conseiller Pierre Mainville pour présider les assemblées publiques de consultation;
 - investissements effectués pour le développement du district de Sainte-Marie;
 - investissements dans les infrastructures de l'arrondissement (tests de chemisage dans le district de Sainte-Marie).
-

10.07 - Dépôt de documents par le secrétaire d'arrondissement

Document attestant du choix par le maire de la ville et de l'arrondissement des 2 conseillers qui complètent la composition du conseil d'arrondissement : Richard Deschamps et Jocelyn Ann Campbell.

CA09 240755

Approuver la mise en place de la Politique de développement durable des édifices de la Ville de Montréal (PDDEV) pour les projets à réaliser sur le parc immobilier de l'arrondissement

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par François Robillard

D'approuver la mise en place de la Politique de développement durable des édifices de la Ville de Montréal (PDDEV) pour les projets à réaliser sur le parc immobilier de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

12.01 1090141043

CA09 240756

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par François Robillard

De réunir, pour étude et adoption, les articles 20.01 à 20.10.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

CA09 240757

Accorder aux Serres Y. G. Pinsonneault inc. un contrat de 76 121,68 \$ pour la fourniture des fleurs annuelles en 2010 (soumission SI-24-09-16 - 3 soumissionnaires)

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par François Robillard

D'accorder aux Serres Y. G. Pinsonneault inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat de 76 121,68 \$ pour la fourniture des fleurs annuelles en 2010 (soumission SI-24-09-16 – 3 soumissionnaires);

D'imputer cette dépense comme mentionné dans l'intervention, jointe au présent dossier, de la Direction des services administratifs et du greffe.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

20.01 CTA1093974001

CA09 240758

Accepter une compensation du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine pour verser une contribution à la Bibliothèque polonaise de Montréal

Attendu l'entente avec le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine à l'effet de compenser la contribution de l'Arrondissement à la Bibliothèque polonaise de Montréal :

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par François Robillard

D'accepter la contribution de 20 000 \$ du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine;

D'imputer ce montant comme mentionné dans l'intervention, jointe au présent dossier, de la Direction des services administratifs et du greffe.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

20.02 1094068034

CA09 240759

Accorder une contribution de 20 000 \$ à la Bibliothèque polonaise de Montréal

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par François Robillard

D'accorder une contribution de 20 000 \$ à la Bibliothèque polonaise de Montréal pour 2009;

D'imputer cette dépense comme mentionné dans l'intervention, jointe au présent dossier, de la Direction des services administratifs et du greffe.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

20.03 CTA1094068035

CA09 240760

Approuver la convention avec l'association Les Chemins du Soleil, d'une durée d'un an et accorder une contribution de 68 020,51 \$ dans le cadre du Programme pas/sans ADO

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par François Robillard

Approuver la convention avec l'association Les Chemins du Soleil afin de réaliser le volet Génération jeunesse du Programme pas/sans ADO pour une durée d'un an se terminant le 31 décembre 2010;

Accorder à cette fin une contribution de 68 020,51 \$;

Imputer cette dépense comme mentionné dans l'intervention, jointe au présent dossier, de la Direction des services administratifs et du greffe.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

20.04 CTA1094282003

CA09 240761

Accorder à madame Anne-Sophie Harrois un contrat de services professionnels en communication et autoriser une dépense de 50 000 \$

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par François Robillard

D'approuver la convention de services professionnels avec madame Anne-Sophie Harrois pour des services de chargée de comptes - Communications et relations publiques;

D'approuver à cette fin le versement d'honoraires professionnels d'un montant maximum de 50 000 \$;

D'imputer cette dépense tel que mentionné dans l'intervention, jointe au présent dossier, de la Direction des services administratifs et du greffe.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

20.05 CTA1094572015

CA09 240762

Modifier la résolution CA09 240005 afin d'augmenter de 500 000 \$ les contingences du contrat accordé à T.E.Q. inc. pour la construction de la piscine intérieure du Centre Jean-Claude-Malépart

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par François Robillard

De modifier la résolution CA090005 afin d'augmenter de 500 000 \$ les contingences du contrat accordé à T.E.Q. inc. pour la construction de la piscine intérieure du centre Jean-Claude-Malépart,

D'imputer cette dépense comme mentionné dans l'intervention, jointe au présent dossier, de la Direction des services administratifs et du greffe.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

20.06 CTA1094068028

CA09 240763

Renouveler les conventions avec l'Éco-quartier Sainte-Marie, l'Éco-quartier Saint-Jacques et l'Éco-quartier Peter-McGill pour l'année 2010 et accorder des contributions pour un montant total de 600 000 \$

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par François Robillard

D'approuver le renouvellement des conventions avec les organismes Éco-quartier Sainte-Marie (200 000 \$), Éco-quartier Saint-Jacques (200 000 \$) et Éco-quartier Peter-McGill (200 000 \$) pour une durée d'un an, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010;

D'approuver à cette fin les conventions avec ces organismes;

D'imputer cette dépense de 600 000 \$ comme indiqué dans l'intervention, jointe au présent dossier, de la Direction des services administratifs et du greffe.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

20.07 CTA1094967005

CA09 240764

Approuver la convention avec le Centre communautaire de loisirs Sainte-Catherine d'Alexandrie, d'une durée d'un an, pour l'encadrement d'activités physiques et de loisir, le club de vacances et l'entretien sanitaire et accorder une contribution de 60 804,55 \$

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par François Robillard

D'approuver la convention entre l'Arrondissement et le Centre communautaire de loisirs Sainte-Catherine d'Alexandrie pour la réalisation des programmes suivants : encadrement d'activités physiques et de loisirs, club de vacances et entretien sanitaire, pour une durée d'un an se terminant le 31 décembre 2010;

D'octroyer à cette fin une contribution de 60 804,55 \$;

D'imputer cette dépense, comme mentionné dans l'intervention, jointe au présente dossier de la Direction des services administratifs.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

20.08 CTA1093857004

CA09 240765

Approuver la convention avec le Service de loisirs Saint-Jacques de Montréal pour la création d'ateliers d'éveil musical offerts gratuitement aux jeunes des Habitations Jeanne-Mance âgés de 10 à 14 ans et accorder une contribution de 1 000 \$

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par François Robillard

D'approuver la convention avec le Service de loisirs Saint-Jacques de Montréal pour la création d'ateliers d'éveil musical offerts gratuitement aux jeunes des Habitations Jeanne-Mance âgés de 10 à 14 ans durant la session d'hiver 2010;

CA09 240766

Approuver la convention avec le Service des loisirs Saint-Jacques de Montréal, d'une durée de 8 mois, pour l'encadrement d'activités physiques et de loisirs ainsi que le club de vacances et accorder une contribution de 19 517,35 \$

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par François Robillard

D'approuver la convention avec le Service de loisirs Saint-Jacques de Montréal concernant l'encadrement des activités physiques et de loisirs ainsi que le club de vacances, pour une période de 8 mois, se terminant le 31 août 2010;

D'octroyer une contribution de 19 517,35 \$ à cet effet;

D'imputer la dépense comme mentionné dans l'intervention, jointe au présent dossier, de la Direction des services administratifs et du greffe.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

20.10 CTA1093857005

CA09 240767

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

De réunir, pour étude et adoption, les articles 20.11 et 20.12.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

CA09 240768

Accorder une contribution de 2 500 \$ à l'Association sportive et communautaire du Centre-Sud inc. pour l'installation de décorations de Noël dans le parc Berthier

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

D'accorder une contribution de 2 500 \$ à l'Association sportive et communautaire du Centre-Sud inc. pour l'installation de décorations de Noël dans le parc Berthier, adjacent aux locaux de l'association;

D'imputer cette dépense comme mentionné dans l'intervention, jointe au présent dossier, de la Direction des services administratifs et du greffe.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

20.11 CTA1094577001

CA09 240769

Modifier la résolution CA09 240230 afin d'augmenter les contingences du contrat accordé à Les Entreprises G.L. pour l'entretien saisonnier du parc de la Cité-du-Havre

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

De modifier la résolution CA09 240230 afin d'augmenter les contingences du contrat accordé à Les entreprises G.L. pour l'entretien saisonnier du parc de la Cité du Havre;

De ratifier les dépenses contingentes de 18 553,26 \$ pour l'année 2009 et d'approuver que le montant des contingences soit porté à 20 % pour les deux années restantes au contrat, soit la somme de 17 854,57 \$ pour l'année 2010 et la même somme pour l'année 2011;

D'imputer cette dépense comme mentionné dans l'intervention, jointe au présent dossier, de la Direction des services administratifs et du greffe.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

20.12 CTA1094379004

CA09 240770

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par François Robillard

De réunir, pour étude et adoption, les articles 30.01 à 30.04.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

CA09 240771

Modifier la résolution CA09 240390 afin d'approuver l'augmentation du contrat accordé à E. Lefebvre & fils inc. d'un montant de 4 648,23 \$ pour le porter à 115 598,71 \$

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par François Robillard

De modifier la résolution CA09 240390 afin d'approuver l'augmentation du contrat accordé à E. Lefebvre & fils inc. d'un montant de 4 648,23 \$ pour le porter à 115 598,71 \$;

D'imputer cette dépense comme mentionné dans l'intervention, jointe au présent dossier, de la Direction des services administratifs et du greffe.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

30.01 CTA1093533006

CA09 240772

Autoriser une dépense de 25 000 \$ pour le remplacement d'un véhicule accidenté et autoriser l'utilisation de l'auto-assurance de la Ville pour un montant de 11 670 \$

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par François Robillard

D'autoriser une dépense de 25 000 \$ pour le remplacement d'un véhicule accidenté;

D'autoriser l'utilisation de l'auto-assurance de la Ville de Montréal pour un montant de 11 670 \$ représentant la valeur marchande du véhicule accidenté au moment du sinistre;

D'imputer cette dépense comme mentionné dans l'intervention, jointe au présent dossier, de la Direction des services administratifs et du greffe.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

30.02 CTA1092519007

CA09 240773

Accorder un montant de 15 000 \$ à l'Éco-quartier Peter-McGill pour un projet environnemental de type Quartier 21 comprenant 10 volets pour améliorer la qualité de vie des citoyens du secteur

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par François Robillard

D'accorder un montant de 15 000 \$ à l'Éco-quartier Peter-McGill pour un projet environnemental de type Quartier 21 qui comprend 10 volets pour améliorer la qualité de vie des citoyens dans le quadrilatère suivant : Sainte-Catherine Ouest, Saint-Marc, Saint-Mathieu et De Maisonneuve Ouest;

D'imputer cette dépense comme mentionné dans l'intervention, jointe au présent dossier, de la Direction des services administratifs et du greffe.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

30.03 CTA1094967004

CA09 240774

Affecter un montant de 750 000 \$ provenant de la réserve de surplus « Divers » au comblement de la réserve affectée au déneigement

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par François Robillard

Affecter la somme de 750 000 \$ de la réserve de surplus « Divers » de l'Arrondissement à la réserve de stabilisation du coût de déneigement;

D'imputer cette dépense comme mentionné dans l'intervention, jointe au présent dossier, de la Direction des services administratifs et du greffe.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

30.04 1092519008

CA09 240775

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

De réunir, pour étude et adoption, les articles 40.02 à 40.10.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

CA09 240776

Adopter le Règlement sur les tarifs pour l'exercice financier de 2010 - avis de motion

Une copie du projet de règlement ayant été remise aux membres du conseil, le conseiller Sammy Forcillo donne avis de motion de l'adoption du Règlement sur les tarifs pour l'exercice financier de 2010.

40.01 1094766003

CA09 240777

Accorder une dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divise pour l'immeuble de 5 logements portant les numéros 2164 à 2174, rue Frontenac

Attendu que les membres du conseil ont été informés qu'aucun commentaire n'avait été reçu par suite de la parution, le 30 octobre 2009, d'un avis public relatif à cette conversion :

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

D'accorder, conformément au Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divise (R.R.V.M., c. C-11), une dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divise relativement à l'immeuble de 5 logements portant les numéros 2164 à 2174, rue Frontenac.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

40.02 1094400072

Édicter une ordonnance, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984), exemptant le propriétaire du bâtiment situé au 1195, boulevard Saint-Laurent, de l'obligation de fournir 1 unité de stationnement (Société des arts technologiques)

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

D'édicter une ordonnance, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984), exemptant le propriétaire du bâtiment portant le numéro 1195, boulevard Saint-Laurent, de l'obligation de fournir 1 unité de stationnement exigible par le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), et ce, dans le cadre de la demande des travaux d'agrandissement de la Société des arts technologiques;

De prendre acte de son engagement à verser 5 000 \$ au fonds de compensation pour le stationnement.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

40.03 1094400082

CA09 240779

Approuver, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008), la construction d'un immeuble qui portera les numéros 1259 à 1267, rue Sainte-Catherine Est, et approuver des dérogations pour les marges latérales et arrière

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

D'approuver, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (CA 24-008), des dérogations, pour la construction du bâtiment qui portera les numéros 1259 à 1267, rue Sainte-Catherine Est, relatives à des marges latérales de 0,92 m et 0,41 m au lieu de 2,5 m, à une marge arrière de 0,79 m au lieu de 3 m, de même qu'à un mode d'implantation non contigu, et ce, en dérogation aux articles 55, 56, 81 et 85 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282).

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

40.04 1094400075

CA09 240780

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), une résolution autorisant l'agrandissement d'un édifice portant le numéro 1538, rue Sherbrooke Ouest (Hôtel Waldorf-Astoria) - adoption du 1^{er} projet de résolution

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

D'adopter le premier projet de résolution à l'effet :

d'accorder, pour les lots 1 066 043, 1 066 044, 1 066 045, 1 066 046, 1 066 053, 1 066 836 et 1 066 837 situés au sud-est de l'intersection des rues Sherbrooke et Guy, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation de construire, malgré l'article 9 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Ville-Marie (01-282) et l'article 3 du Règlement sur la construction d'un bâtiment adjacent au bâtiment portant le numéro 1538, rue Sherbrooke Ouest (01-099), un édifice résidentiel et

hôtelier, conformément aux plans numérotés 8 à 12, réalisés par DCYSA architectes et estampillés par l'Arrondissement le 23 novembre 2009.

d'assortir cette autorisation des conditions suivantes :

- respecter une implantation au sol, un alignement sur rue et une volumétrie conformément aux plans mentionnés précédemment;
- soumettre un concept d'affichage respectueux des caractéristiques de l'architecture de l'édifice situé au 1538, rue Sherbrooke Ouest;
- soumettre les demandes de permis de transformation de ce projet à la procédure du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Ville-Marie (01-282) de même qu'aux critères suivants :
 - le traitement architectural de la construction doit favoriser l'unité et l'homogénéité de l'ensemble, notamment en ce qui a trait aux matériaux de parement;
 - la couleur du revêtement des nouvelles façades doit être compatible avec celles du bâti existant;
 - les constructions hors toit et les équipements mécaniques hors toit doivent être traités de manière à assurer leur intégration architecturale (matériaux et volumétrie);

de fixer un délai pour que les travaux visés par la présente autorisation débutent avant le 31 mai 2011, à défaut de quoi, l'autorisation sera nulle et sans effet.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

40.05 1094400073

CA09 240781

Adopter, en vertu de l'article 134 de la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance, un règlement autorisant l'occupation par le CPE Fleur de macadam du rez-de-chaussée du bâtiment situé au 100, boulevard De Maisonneuve Est (Habitations Jeanne-Mance) - adoption

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

D'adopter, en vertu de l'article 134 de la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance (L.R.Q., chapitre S-4.1.1), un règlement autorisant l'occupation par le CPE Fleur de macadam du rez-de-chaussée du bâtiment situé au 100, boulevard De Maisonneuve Est (Habitations Jeanne-Mance, lot 2 161 463 du cadastre du Québec).

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

40.06 1094400068

CA09 240782

Adopter un règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) afin de permettre une hauteur supérieure pour l'installation d'enseignes - adoption

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

D'adopter le règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) afin de permettre une norme de hauteur supérieure pour l'installation d'enseignes commerciales selon les critères établis.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

40.07 1094400067

CA09 240783

Adopter, en vertu du règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), une résolution autorisant la construction et l'occupation d'un ensemble résidentiel situé dans le quadrilatère compris entre les rues Parthenais, Laforce, De Lorimier et Sainte-Catherine - adoption

Considérant qu'au terme de la période de réception des demandes de participation à un référendum, 53 demandes ont été reçues, celles-ci entraînant pour 2 zones visées (0971 et 0982) et une zone contiguë (0863) la tenue d'un registre durant lequel devront être colligées des signatures pour donner lieu, le cas échéant, à la tenue d'un référendum;

Considérant que l'étape suivante consisterait en l'enregistrement des personnes habiles à voter avant le

droit d'être inscrites sur la liste référendaire :

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

D'accorder l'autorisation de construire et d'occuper un ensemble résidentiel situé dans le quadrilatère délimité par l'avenue De Lorimier et les rues Parthenais, Laforce et Sainte-Catherine, et ce, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011) et en dérogation aux articles 9.1, 43, 58, 75, 81, 91.1, 91.2, 97 et 605 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);

D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :

- respecter substantiellement l'implantation, la volumétrie, la hauteur et les alignements de construction de l'immeuble, conformément aux plans numérotés A-001 et A-011 et aux perspectives 1 et 2, réalisés par Marchand Design Architecture, architecte, et conformément aux pages numérotées 01 à 15 inclusivement et datées du 16 juillet 2009, réalisées par Jacques Coulloudon, architecte, le tout estampillé par l'arrondissement de Ville-Marie le 21 août 2009 et joint à la présente résolution; Malgré le paragraphe précédent, l'abaissement de 8 à 7 étages des hauteurs des première et deuxième phases du projet privé donnant du côté de la rue Laforce, figurant aux plans et perspectives de Marchand Design Architecture, architecte, est autorisé;

- soumettre l'émission du permis à une révision architecturale conformément au titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282). La révision architecturale devra comprendre un plan d'ensemble d'aménagement paysager dès la première demande de permis, assorti d'une garantie financière basée sur un estimé effectué par un professionnel afin d'en assurer la réalisation.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

40.08 1094400051

CA09 240784

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), une résolution autorisant l'agrandissement du bâtiment de la Société des arts technologiques situé au 1195, boulevard Saint-Laurent - adoption du 2^e projet de résolution

Attendu que, selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), le conseil a adopté un premier projet de résolution et l'a soumis à une consultation publique quant à son objet et aux conséquences de son adoption :

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

D'adopter le second projet de résolution à l'effet :

D'accorder, pour le lot 2 160 667 situé à l'intersection du boulevard Saint-Laurent et de la place Du Marché, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation d'agrandir, malgré les articles 10, 61, 96, 97 et 605 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Ville-Marie (01-282), le bâtiment abritant la Société des arts technologiques conformément aux plans numérotés 3 et 11 à 16, réalisés par Luc Laporte, architecte, et estampillés par l'Arrondissement le 3 novembre 2009;

D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :

- respecter une implantation au sol, un alignement sur rue, une volumétrie et des retraits d'alignement conformément aux plans mentionnés précédemment;
- soumettre les demandes de permis de transformation de ce projet à la procédure du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) et aux critères suivants :
 - le traitement architectural de la construction doit favoriser l'unité et l'homogénéité de l'ensemble, notamment en ce qui a trait aux matériaux de parement et aux ouvertures;
 - la couleur du revêtement de la façade doit être compatible avec celle des édifices significatifs du secteur;
 - le traitement architectural de la façade doit souligner la présence de l'entrée principale;
 - les matériaux utilisés doivent être durables et conformes aux échantillons déposés;

De fixer un délai de 60 mois pour la réalisation des travaux visés par la présente autorisation, à défaut de quoi, elle sera nulle et sans effet.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

40.09 1094400009

CA09 240785

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), une résolution autorisant la démolition des bâtiments portant les numéros 2055 à 2067, rue Stanley et la construction sur le même emplacement d'un édifice résidentiel de 21 étages (Tour Triomphe) - adoption du 2^o projet

Attendu que, selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), le conseil a adopté un premier projet de résolution et l'a soumis à une consultation publique quant à son objet et aux conséquences de son adoption :

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

D'adopter le second projet de résolution à l'effet :

D'accorder, pour les lots 1 338 863, 1 338 877 et 1 338 879 situés du côté est de la rue Stanley, au sud de la rue Sherbrooke, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation de démolir les édifices portant les numéros 2055 à 2067, rue Stanley et de construire, malgré les articles 34 et 605 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Ville-Marie (01-282), un édifice résidentiel conformément aux plans numérotés 5 à 22, réalisés par Béique, Legault, Thuot, architectes et estampillés par l'Arrondissement le 10 novembre 2009;

D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :

- respecter un alignement sur rue, une volumétrie et des retraits d'alignement conformément aux plans mentionnés précédemment;
- fournir un minimum de 30 unités de stationnement complémentaire;
- soumettre la demande de permis de transformation de ce projet à la procédure du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Ville-Marie (01-282) de même qu'aux critères suivants :
 - le traitement architectural de la construction doit favoriser l'unité et l'homogénéité de l'ensemble, notamment en ce qui a trait aux matériaux de parement;
 - les constructions hors toit et les équipements mécaniques hors toit doivent être traités de manière à assurer leur intégration architecturale (matériaux et volumétrie);

De fixer la prise d'effet de cette autorisation au jour où son titulaire déposera à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises une lettre de garantie irrévocable de 1 500 000 \$; celle-ci prendra fin le 61^o jour suivant la réception par cette direction d'un avis d'expiration concernant la construction identifiée aux plans visés au paragraphe 1;

De fixer un délai de 60 mois pour la réalisation des travaux visés par la présente autorisation, à défaut de quoi, elle sera nulle et sans effet.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

40.10 1094400071

CA09 240786

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par François Robillard

De réunir, pour étude et adoption, les articles 40.12 et 40.13.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

CA09 240787

Adopter, en vertu de l'article 134 de la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance, un règlement autorisant l'occupation par la Garderie du Fort du 2^o étage du bâtiment situé au 2120, rue Sainte-Catherine Ouest - avis de motion

Une copie du projet de règlement ayant été remise aux membres du conseil, le conseiller Sammy Forcillo donne avis de motion de l'adoption du Règlement sur l'occupation. à des fins de garderie. du bâtiment

situé au 2^o étage du 2120, rue Sainte-Catherine Ouest par la Garderie du Fort, et ce, en vertu de l'article 134 de la Loi sur les services de garde éducatif à l'enfance (L.R.Q., chapitre S-4.1.1).

40.11 1094400074

CA09 240788

Approuver le budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Vieux-Montréal et imposer une cotisation pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010 - adoption

Attendu que, le 29 septembre 2009, un avis de motion du règlement mentionné ci-dessous a été donné sans que soit remise aux conseillers une copie de celui-ci;

Attendu que, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), des copies du règlement ont été rendues disponibles, que les conseillers présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, et que son objet et sa portée ont été mentionnés :

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par François Robillard

D'adopter un règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Vieux-Montréal pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010 et imposant une cotisation appliquée selon les valeurs foncières pondérées des locaux à l'égard de chaque établissement.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

40.12 1090519036

CA09 240789

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), une résolution autorisant l'agrandissement et l'occupation du bâtiment situé au 312, rue Sherbrooke Est (Motodrome) - adoption du 1^{er} projet de résolution

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par François Robillard

D'adopter le premier projet de résolution à l'effet :

D'accorder, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), une résolution autorisant l'agrandissement et l'occupation du bâtiment situé au 312, rue Sherbrooke Est, dans le quadrilatère compris entre les rues Sherbrooke, Saint-Denis, Ontario et Sanguinet, et ce, en dérogation aux articles 9.1, 24, 61, 97, 134, 182, 264, 605, 612 et 699 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) et aux articles 4 et 6 du Règlement sur l'occupation du bâtiment portant les numéros 312 et 314, rue Sherbrooke Est, 334 à 342, terrasse Saint-Denis, et 2046 à 2092, avenue Joly (00-156);

D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :

- Respecter substantiellement l'implantation, la volumétrie, la hauteur et les reculs de l'agrandissement au toit, conformément aux plans numérotés A-01 à A-10, A-12, A-20 et A-22, datés du mois de septembre 2009, et aux plans A-11, A-13, A-13A, A-14 et A-19, datés du mois d'octobre 2009, le tout réalisé par Turcotte Pilon Architectes et estampillé par l'Arrondissement de le 24 novembre 2009;
- Soumettre l'émission du permis à une révision architecturale conformément au titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);
- Avoir effectué des travaux conformes aux exigences de la Division des permis et inspections de l'arrondissement pour la porte située au 334, terrasse Saint-Denis;
- Avoir complété l'acquisition de la ruelle 3 894 973 située sur le site visé.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

40.13 1094400070

CA09 240790

Adopter le Règlement de régie interne du conseil de l'arrondissement- avis de motion

Une copie du projet de règlement ayant été remise aux membres du conseil, le conseiller Sammy Forcillo donne avis de motion de l'adoption du Règlement de régie interne du conseil de l'arrondissement.

40.14 1095119010

CA09 240791

Nommer monsieur Jean-Paul Magna à titre de Directeur des travaux publics à compter du 8 décembre 2009, pour une période de deux ans

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par François Robillard

De nommer monsieur Jean-Paul Magna à titre de Directeur des travaux publics, à compter du 8 décembre 2009, pour une période de deux ans.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

50.01 1090801004

CA09 240792

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du Comité de la sécurité publique tenue le 11 septembre 2009

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du Comité de la sécurité publique tenue le 11 septembre 2009.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

60.01 1094775015

CA09 240793

Modifier la résolution CA09 240750 afin de corriger des dates dans le calendrier des séances ordinaires du conseil pour 2010

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

De modifier la résolution CA09 240750 en remplaçant, dans le tableau, les inscriptions « Lundi 14 juin » et « Lundi 13 décembre » par les suivantes : « Mardi 15 juin » et « Mardi 14 décembre »;

De prendre acte du texte modifié de la résolution qui se lit comme suit :

D'adopter le calendrier et les lieux des séances ordinaires du conseil d'arrondissement pour l'année 2010.

Date	Heure	Lieu	Adresse	District
Lundi 8 février	19 h	Maison de la culture Frontenac	2550, rue Ontario Est	Sainte-Marie
Lundi 8 mars	19 h	Salle du conseil	888, boul. De Maisonneuve Est, 5 ^e étage	Saint-Jacques
Lundi 12 avril	19 h	Collège de Montréal, salle L'Ermitage	3510, ch. de la Côte-des-Neiges	Peter-McGill
Lundi 10 mai	19 h	Maison de la culture Frontenac	2550, rue Ontario Est	Sainte-Marie
Mardi 15 juin	19 h	Salle du conseil	888, boul. De Maisonneuve Est, 5 ^e étage	Saint-Jacques
Lundi 12 juillet	19 h	Collège de Montréal, salle L'Ermitage	3510, ch. de la Côte-des-Neiges	Peter-McGill
Lundi 13 septembre	19 h	Salle du conseil	888, boul. De Maisonneuve Est, 5 ^e étage	Saint-Jacques
Mardi 12 octobre	19 h	Maison de la culture Frontenac	2550, rue Ontario Est	Sainte-Marie
Lundi 8 novembre	19 h	Collège de Montréal, salle L'Ermitage	3510, ch. de la Côte-des-Neiges	Peter-McGill
Mardi 14 décembre	19 h	Salle du conseil	888, boul. De Maisonneuve Est, 5 ^e étage	Saint-Jacques

».

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

CA09 240794

Dans le cadre du programme ClimatSol, mandater le Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine pour présenter une demande d'aide financière auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour divers projets du PTI 2009-2011 de l'Arrondissement, notamment celui de l'aréna Camillien-Houde, et approuver l'entente à cet effet entre la Ville et le Ministère

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

De mandater le Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine à présenter une demande d'aide financière auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs dans le cadre du programme ClimatSol de réhabilitation de terrains contaminés pour tout projet de construction de l'Arrondissement inclus dans la programmation du PTI 2009-2011, notamment pour l'agrandissement de l'aréna Camillien-Houde;

D'approuver l'entente entre la Ville et le Ministère relativement à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du programme d'aide à la réhabilitation des terrains contaminés – ClimatSol;

D'autoriser monsieur Pierre Bernardin, directeur général adjoint du Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine, à signer ladite entente.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

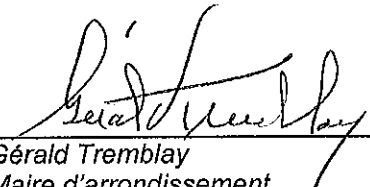
70.01 1093105016

Levée de la séance

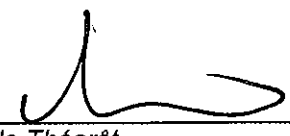
Le maire rappelle que la prochaine séance du conseil sera tenue le 8 février 2010, à 19 heures, à la maison de la culture Frontenac, 2550, rue Ontario Est.

L'ordre du jour étant épuisé, il déclare la séance close à 20 h 45.

70.02


Gérald Tremblay
Maire d'arrondissement

05-03-10
date


Claude Théorêt
Secrétaire d'arrondissement

11-02-10
date

Ce procès-verbal a été adopté par la résolution CA10 240010
lors de la séance du conseil tenue le 8 février 2010.